

Décision

Fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours de magasinier des bibliothèques, organisé par l'université Paris 8.

Le Président de l'université Paris 8,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant, au titre de l'année 2022, l'ouverture de recrutements sans concours des magasiniers des bibliothèques et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours des magasiniers des bibliothèques, organisé par l'université Paris 8 est composée ainsi qu'il suit :

Madame BAUDIS Sandra, Correspondante Handicap des personnels, université Paris 8, Président
Monsieur RONY Timothée, conservateur des bibliothèques, Sorbonne Nouvelle, Membre
Madame JAPIOT Adeline, Attachée de l'administration de l'Etat, Université Paris 8, Membre
Madame Ney Yveline, Magasinière principal des bibliothèques 2^{ème} classe, Membre
Monsieur AMARA Mourad, Responsable administratif et financier, Suppléant

Article 2 : Le Président est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Saint-Denis, le 13 juin 2022

